

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 084-218401024-20260921-2026_D_86-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation
15/09/2026

Date d'affichage
15/09/2026

Objet de la délibération

Approbation de la demande
de subvention du fonds de
concours 2026 à la CCPAL

N° 86/26

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un septembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MIGLIORINI, Mme MOUNIER-SIRE, Mme TRACOL, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Absents : Mme CHEREL donne pouvoir à Mme BONNELLY,

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'aider à l'installation d'une dentiste sur la commune en faisant l'acquisition de l'ensemble des mobiliers et tous les travaux dans le bâtiment communal.

Elle explique que la Communauté des Communes du Pays d'Apt Luberon a communiqué le montant du fonds de concours 2026 dans sa délibération N°CC-2026-119, l'attribution pour notre commune est de 22 177 €.

Elle propose que le conseil municipal sollicite ce fonds de 22 177 € pour l'acquisition du fauteuil dentaire ambidextre de 68 908 € H.T.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** par 15 POUR, la Communauté des Communes du Pays d'Apt Luberon pour le fonds de concours de la CCPAL 2026 à hauteur de 22 177 € pour l'acquisition du fauteuil dentaire ambidextre de 68 908 € H.T.

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Marie BERNARD